

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2028

présenté par

Mme Rilhac, Mme Zitouni, Mme Sarles, Mme Racon-Bouzon, M. Baichère, Mme Pételle, Mme Dupont, Mme Toutut-Picard, Mme Clapot, Mme Cazarian, Mme Mörch, Mme Delpirou, Mme Atger, Mme Ali, Mme Lakrafi, Mme Provendier, M. Claireaux, Mme Vanceunebrock, Mme Claire Bouchet et M. Testé

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, après le mot :

« physique »

insérer le mot :

« , psychique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de prévention et de protection de l'enfance, la mention à la santé psychique des élèves est oubliée.

Le psychisme concerne tout ce qui attrait à la pensée, à l'intellectuel et à l'esprit. Certaines dérives sectaires ou de radicalisation entraîne des troubles psychiques sévères : trouble du sommeil, anxiété, peur phobique, sentiment d'insécurité, excès de violence, repli sur soi ...

La sécurité psychologique est caractérisée par le fait de ne pas craindre de perdre la face ou d'être agressé si l'on exprime librement.